



## PREFET DU CALVADOS

Direction départementale des Territoires et de la Mer du Calvados

Caen, le 23 avril 2014

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## **Les Points Info 14 sont les nouveaux partenaires des agriculteurs pour leurs démarches administratives.**

Afin de rendre un service public au plus près des agriculteurs du Calvados, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), et le Conseil Général du Calvados ont signé une convention en avril 2014, afin que les Points Info 14 soient relais pour les démarches administratives agricoles.

Ainsi, les Points Info 14 et leurs référents pourront faciliter tout au long de l'année :

- l'accès aux différents formulaires des procédures agricoles ;
- la connaissance des coordonnées des personnes en charge des procédures gérées par le service agricole de la DDTM ;
- l'accès au réseau Internet afin que les exploitants sachant manipuler cet outil, puissent faire leur télédéclaration PAC, ou retrouver une information ou un courrier sur le site Télépac.

Ce dispositif nouveau vient en complément de l'offre des Organismes de Service Agricole du Calvados et de l'organisation de la DDTM mise en place dans ses différents sites.

Pour accéder au site Télépac, il est nécessaire d'être muni de son identifiant et de son mot de passe personnel.

Les correspondants des Points Info ont pour mission d'apporter une aide pour accéder à Internet ; ils ne peuvent pas apporter des réponses sur la réglementation agricole en vigueur ou aider à faire la télédéclaration.

Pour plus de précisions, vous pouvez vous adresser à la DDTM du Calvados :

- Sandrine FOLLET (Service Agricole)  
Tél : 02 31 43 15 17 , Fax : 02 31 44 59 87 , Courriel : [sandrine.follet@calvados.gouv.fr](mailto:sandrine.follet@calvados.gouv.fr)